

OBJET : Mise en place de la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux de la Ville - convention avec les bailleurs sociaux - approbation et autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants

Vu la loi n°2018-1021 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 relatif à la liste minimale des matières devant être réglées par la convention de réservation de logements par l'Etat mentionnée à l'article R. 441-5-2 du code de la construction et de l'habitation

Considérant que la loi ELAN rend obligatoire la gestion des contingents de réservations de logements sociaux en flux,

Considérant que la ville de Sotteville-lès-Rouen est réservataire de logements sociaux au titre de la garantie d'emprunts ou de foncier apporté auprès des bailleurs sociaux présents sur la commune, et dispose à ce titre d'un pourcentage d'attributions à réaliser en flux chaque année,

Considérant la présentation en Commission des Affaires Sociales du 17 mai 2023 « Logements sociaux du contingent Ville : passage d'une gestion en stock à une gestion en flux »

Considérant les projets de conventions définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Sotteville-lès-Rouen sur le patrimoine des bailleurs sociaux présents sur son territoire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les Conventions définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Sotteville-lès-Rouen sur le patrimoine des bailleurs sociaux Habitat 76, Foyer du Toit Familial, ICF Atlantique, Logeo

Seine, 3F Normandie, LOGEAL, LOGIREP, Caisse des Dépôts et Consignations, EBS Habitat, Quevilly habitat et leurs annexes,

- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Sotteville-lès-Rouen sur le patrimoine de ces bailleurs sociaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-192 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Clarisse KIRCH
- Mme Mathilde LESAGE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Julie GODICHAUD

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme Laurence RENO
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.